

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 11 + 2

Séance du 14 avril 2025

Date d'affichage :
Date de la convocation : 8 avril 2025

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine —.

Absents excusés : MILLET Benoit — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absente : JACQUIER Habiba

Procuration : MILLET Benoit à Jean-Pierre BERTHELOT — TORRES Gaëlle à BERTHELOT Elodie

Secrétaire de séance : CRÉBESSÈGUES Étienne

Délibération n° 2025 017

OBJET : PROJET TWINS BIOMERIEUX – DELIBERATION DE PRINCIPE

Les Représentants de la Société Biomérieux, Monsieur Maestri Guillaume, Directeur du site de La Balme Les Grottes et Monsieur GILBERT Mathias, Directeur de Projet, présentent le projet d'extension appelé « Twins ».

A la suite de cette présentation, Jean-Pierre BERTHELOT, le Maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération de principe afin de lancer les études de faisabilité (principalement voirie) mais également de programmer deux enquêtes publiques afin de déclasser les zones situées sur le domaine public (tronçon de la ViarHôna sur une superficie d'environ 750 m² et une partie du Chemin du Sablon sur une superficie d'environ 1000m²).

Après concertation le conseil municipal donne son accord de principe pour le projet Twins de la Société Biomérieux.

Pour : 11 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

